

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport
Procès-verbal de la réunion n° 12, tenue le mardi 9 juin 2015

Présents :

| | |
|--------------------------|--|
| Emile-Louis BERTRAND | Port autonome de Liège |
| Serge HERCEK | Port autonome de Liège / Serve Consult |
| Jacques HACOURT | Service public de Wallonie, DGO 2 |
| Stéphan NIVELLES | Service public de Wallonie, DGO 2 |
| Céline HELLEMANS | Service public de Wallonie, DGO 2 |
| André DELECOUR | Service public de Wallonie, DGO 4 |
| Alain HOUTAIN | Service public de Wallonie, DGO 3, Office wallon des Déchets |
| Serge FILLOT | Commune d'Oupeye |
| Arlette LIBEN | Commune d'Oupeye |
| Marcel NEVEN | Ville de Visé |
| Thierry BRASSEUR | Représentant de la population de la Commune d'Oupeye |
| Jean GEURTEN | Représentant de la population de la Commune d'Oupeye |
| Jean-François VERJANS | Représentant de la population de la Ville de Visé |
| Marcel VAN DEN MEERSSCHE | Représentant de la population de la Ville de Visé |
| Guido HEREMANS | DP World |
| Frédéric TILMAN | DP World |
| Jean-Pierre STAELENS | D.L. Trilogiport Belgium / CETIM |

Excusés

| | |
|----------------------|--|
| Luc LEJEUNE | Ville de Visé |
| Thierry EVRARD | D.L. Trilogiport Belgium / CETIM |
| Nicolas DELHAYE | Service public de Wallonie, DGO 3 |
| Olivier VANSTIPELEN | Service public de Wallonie, DGO 3 |
| Arnaud WARIN | Service public de Wallonie, DGO 3 |
| Marc DUYCK | WDP |
| Thierry GREFFE | Représentant « Comité Village Hermalle-sous-Argenteau» |
| Michel MAJCHROWICZ | Représentant « Comité Village Hermalle-sous-Argenteau» |
| Jean-Pierre REYNDERS | Assar Architects |

Monsieur Jean GEURTEN est le nouveau représentant de la population de la Commune d'Oupeye et remplace désormais Alain AUSSEMS.

Monsieur Frédéric TILMAN est responsable du terminal à conteneurs de DP World Liège.

Soulignons également la participation de Monsieur Jérôme DELANAYE, Commissaire du Gouvernement wallon au Port autonome de Liège (Cabinet de Monsieur le Ministre Maxime Prévot, Ministre des travaux publics).

1. Procès-verbal de la réunion n° 11

Monsieur VERJANS souhaitait apporter un rectificatif au PV de la réunion n° 11 en précisant que c'est Monsieur Marcel NEVEN qui interroge Monsieur NIVELLES quant à la hauteur de la légère butte située au centre du rond-point G5 à Haccourt.

2. Etat d'avancement des travaux de la plate-forme Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle « Mobilité et Voies hydrauliques », Département des Voies hydrauliques Liège (DGO 2)

Les travaux de construction et d'aménagement de la plate-forme Liège Trilogiport de phase 1) sont terminés.

3. Etat d'avancement des travaux des accès à la plate-forme (y compris le Pont Nord), Direction générale opérationnelle « Mobilité et Voies hydrauliques », Département des Voies hydrauliques Liège (DGO 2)

Un point sur l'état d'avancement des travaux des accès à la plate-forme (y inclus le pont Nord) est présenté par Madame Céline HELLEMANS, Service public de Wallonie, DGO 2.

La présentation détaillée de ces travaux se trouve en annexe 1.

4. Planning des travaux (troisième trimestre 2015) Service public de Wallonie, Direction de la Mobilité et des Voies hydrauliques de Liège, DGO 2

Le planning des travaux (troisième trimestre 2015) est intégré dans la présentation de la DGO 2 en annexe 2.

5. Divers & Questions-réponses

Projection des vues aériennes du chantier ainsi que le film des travaux réalisés par WDP.

5a. Travaux des ronds-points de liaison entre Trilogiport et Haccourt

Monsieur Marcel NEVEN interroge la DGO2 sur la raison pour laquelle les ronds-points de la liaison entre Trilogiport et Haccourt ont été aménagés et construits avant d'être démolis et reconstruits à nouveau. Madame Hellemans précise que ces ronds-points vont être remis en gestion à la Direction des Routes du Service public de Wallonie (SPW – DGO1).

Lors de la réalisation des ronds-points par la DGO2 et lors de la demande d'approbation des plans de marquage auprès du SPW – DGO1, il s'est avéré que la largeur de béton imprimé franchissable ne correspondait pas exactement aux exigences souhaitées par la DGO1 – SPW, raison pour laquelle le béton imprimé a alors été démolit et a ensuite été reconstruit.

Ces travaux sont maintenant achevés. Ce détail constitue un aléa de chantier et n'a aucune répercussion financière sur le chantier.

Monsieur BERTRAND regrette l'absence de représentants des « Bassis-Mosans ».

5b. Liaison ferroviaire – passage sur Chertal

Monsieur VERJANS soulève la question relative au droit de passage sur le territoire de Chertal et demande si le droit de passage est acquis. Monsieur BERTRAND précise que les voies ferrées ont bien été réalisées.

Monsieur Jacques HACOURT précise que l'accord de principe avec ArcelorMittal Belgium (AMB) datant de 2009 a été reconfirmé en 2014. Il précise que les modalités financières sont en cours de finalisation et que les modalités de paiement doivent encore être déterminées en vue de l'utilisation des voies ferrées sur Chertal.

5c. Fonctionnement de Liège Trilogiport

Monsieur Thierry BRASSEUR souhaite connaître le fonctionnement global de Trilogiport.

Monsieur BERTRAND précise d'emblée qu'il s'agit:

- d'un outil pour répondre aux besoins du marché (notamment l'augmentation croissante mondiale du trafic de conteneurs) ;
- d'un outil pour répondre à la congestion engendrée par ce trafic de conteneurs dans les ports maritimes ;
- d'un outil incontournable pour le redéploiement économique liégeois suite à la fermeture de la phase à chaud.

Les diverses zones de Liège Trilogiport

Liège Trilogiport s'apparentera à un véritable « *village logistique trimodal* » (relié à l'eau, au rail et à la route). Il bénéficiera d'un terminal à conteneurs (15 hectares), d'une zone logistique (41,7 ha), de terrains portuaires (22 ha), d'une zone de services tertiaires (1 ha) et d'une zone d'intégration environnementale (39 ha).

Zoom sur les diverses zones de Liège Trilogiport :

Un terminal à conteneurs (15 ha)

Le terminal à conteneurs, situé le long du canal Albert, sera réservé à l'activité de chargement et de déchargement des bateaux. Les conteneurs stockés seront soit chargés sur des camions, wagons ou barges à destination du reste de l'Europe, soit déposés dans les entrepôts logistiques de centres de distribution européens pour être traités et réexpédiés après transformation. Le terminal à conteneurs sera géré par DP WORLD (DUBAI PORTS WORLD).

Une zone logistique (41,7 ha)

Liège Trilogiport accueillera une zone logistique située à l'arrière du terminal à conteneurs et dédiée aux centres de distribution européens. C'est dans cette zone que les entreprises apporteront une plus-value aux marchandises amenées dans les conteneurs. C'est en effet à l'intérieur de ces halls logistiques de dernière génération que ces marchandises seront stockées, traitées, reconditionnées et réorganisées avant de repartir ensuite dans toute l'Europe par bateau, par train ou par camion.

Le Port autonome de Liège (qui loue ses terrains portuaires en octroyant des concessions à des entreprises privées) a concédé la zone logistique à deux sociétés : WDP (WAREHOUSES DE PAUW) (10 ha) et D.L. TRILOGIPORT BELGIUM SA (30 ha). Une fois l'aménagement de la plate-forme terminé, celles-ci construiront des entrepôts logistiques qu'elles loueront ensuite à des opérateurs appelés « utilisateurs finaux ». Ce sont ces opérateurs qui seront chargés d'aménager les entrepôts en fonction de leurs activités.

Au total, ces sociétés développeront 200 000 m² d'entrepôts logistiques. WDP développera 50 000 m². D.L. TRILOGIPORT BELGIUM SA construira 150 000 m² d'entrepôts logistiques sur ses 30 ha.

Quelles sociétés ?

Des critères d'attribution stricts ont été définis par le Conseil d'administration du Port autonome de Liège, qui donnera son aval lors du choix final. Le Port autonome de Liège souhaite ainsi attirer des entreprises utilisatrices de la voie d'eau et/ou du rail, des centres de distribution européens, des activités à haute valeur ajoutée et créatrices d'emplois nouveaux.

Des terrains portuaires (22 ha)

Comme le terminal à conteneurs, cette zone présente l'avantage d'un accès direct au canal Albert ce qui permettra de développer une activité économique portuaire.

Une zone de services tertiaires (1 ha)

Cette zone regroupera certains services tertiaires (bureaux, douanes, ...) nécessaires au développement économique de la plate-forme.

Une zone d'intégration environnementale (39 ha)

Un soin particulier a été apporté à l'aménagement paysager du site et à celui d'une zone d'intégration paysagère. Soucieux du bien-être de l'ensemble des citoyens, le Port autonome de Liège et le Service public de Wallonie se sont engagés à consacrer plus de 39 hectares à cette zone, soit un tiers de la superficie totale de Liège Trilogiport. Cette zone comprendra le RAVeL, des espaces verts, des jardins communautaires, des espaces de promenade, ...

Le « schéma logistique » du fonctionnement de Trilogiport se trouve en annexe 3.

Monsieur Guido HEREMANS (DP WORLD) précise que DP WORLD est présent dans 60 ports mondiaux et précise que DP World investit dorénavant dans l'hinterland (présent notamment à Grobbendonk sur le canal Albert, à proximité de Stuttgart et maintenant à Liège). DP World souhaite développer ses trafics avec l'Allemagne en vue d'offrir un meilleur service à leurs clients. L'objectif final est de mettre davantage de trafics sur la voie d'eau et désengorger nos routes.

Il précise que DP WORLD est concessionnaire et que la durée du contrat de concession signé avec le PAL est de 30 ans, renouvelable.

Selon Frédéric TILMAN (DP WORLD), les investissements publics et privés de Liège Trilopiport sont considérables. Il précise la dynamique commerciale de DP WORLD. Guido HEREMANS précise que c'est un projet fort demandé en Europe.

Monsieur Jean-Pierre STAELENS (DP WORLD) précise le rôle complémentaire des logisticiens et mentionne l'étroite collaboration entre les logisticiens et le terminal à conteneurs.

Monsieur VERJANS s'interroge quant au démarrage des activités sur la plate-forme.

- DP WORLD souhaite démarrer fin 2015 – début 2016.
- DLT souhaite démarrer le plus rapidement possible.

Monsieur BERTRAND espère également que la mesure relative à la taxe kilométrique pour les camions engendrera un transfert modal, c'est-à-dire un glissement des trafics routiers vers le transport fluvial.

Monsieur André DELECOUR précise que le permis octroyé au SPW – DGO2 consiste en l'aménagement et à la construction de la plate-forme et de ses accès routiers et ferroviaire. Des nouveaux permis d'urbanisme seront également nécessaires pour la construction des divers halls logistiques ainsi que pour le terminal à conteneurs. Ces permis seront dès lors octroyés aux concessionnaires.

Il précise également que le Collège communal sera interrogé.

5d. Ligne à haute tension Alegro

Le projet Alegro est un projet mené par la société ELIA (gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique). Le projet Alegro est une interconnexion directe entre le réseau belge et le réseau allemand. Il s'agit de la première liaison souterraine en courant continu. Pour la réalisation de cette infrastructure de transport d'énergie (ligne électrique à très haute tension souterraine qui reliera Visé et Raeren), cela nécessite de nombreuses modifications au plan de secteur. ELIA a donc l'obligation d'organiser des réunions d'information publique, prévues dans le cadre de l'enquête publique.

La ligne Alegro relie Visé (Lixhe) à l'Allemagne et emprunte le tracé en rive gauche du canal Albert pour rejoindre l'autoroute E40 à hauteur de Cheratte.

En ce qui concerne Liège Trilopiport, il s'agit d'une ligne à haute tension de 15 000 volts (3 câbles alimentés par 15 000 volts). Cette ligne part de la même sous-station de Lixhe. Elle suit également le canal Albert en rive gauche et traverse le pont d'Hermalle. Cette ligne sera alors reliée à la cabine haute tension en cours de construction sur Trilopiport.

Le permis d'urbanisme prévoit une alimentation électrique (mais non déterminée au moment de la délivrance du permis).

Il s'agit d'une puissance électrique ne nécessitant pas un permis de classe 2.

Notons que RESA est en possession de toutes les autorisations requises pour réaliser la pose des câbles.

5e. Protections acoustiques

Monsieur FILLOT et Madame LIBEN souhaitent un récapitulatif des diverses protections acoustiques autour du site de Trilogiport.

Côté Meuse

Comme mentionné lors de la dernière réunion du Comité d'accompagnement, le Port autonome de Liège, en collaboration avec la Direction générale des Voies hydrauliques du Service public de Wallonie, tient à souligner que certains aménagements acoustiques, notamment les panneaux anti-bruit interrompus prévus dans le permis d'urbanisme le long de l'autoroute E25 ne seront effectivement pas réalisés ; cependant les aménagements de bordures anti-bruit y seront prolongés comme il est prévu le long de l'autoroute en rive droite de la Meuse jusqu'à l'échangeur de Visé. En effet, ces aménagements se trouvent exactement à l'emplacement de la future troisième branche d'accès que le Service public de Wallonie réalisera ultérieurement si la nécessité s'en faisait sentir en fonction du trafic observé.

Précisons dans ce cadre que cette troisième branche d'accès a été demandée par les riverains et la Ville de Visé.

La suppression de ces murs anti-bruit ne résulte en aucun cas de restrictions budgétaires.

Le SPW – DGO2 confirme que l'aménagement de la prolongation des bordures anti-bruit remplacera les panneaux anti-bruit de manière identique en termes de protection anti-bruit.

Côté canal Albert

Le SPW – DGO2 informe qu'au vu de la faible amélioration d'un point de vue acoustique apportée par la mise en place d'un mur anti-bruit le long du halage et pour éviter d'encaisser et d'isoler davantage les maisons riveraines de l'Allée Verte, les Voies Hydrauliques de Liège propose de remplacer le mur anti-bruit (4 mètres) par un écran végétal.

Les Voies hydrauliques de Liège nous précise également que si toutefois la Commune d'Oupeye insiste pour obtenir le mur anti-bruit, ce dernier est prévu dans le cahier spécial des charges des travaux du pont et peut donc toujours être réalisé.

Monsieur HACOURT précise également que si les riverains ne souhaitent pas voir les conteneurs, on pourra effectivement y mettre un écran visuel.

Le SPW - DGO2 précise qu'elle se tient à disposition pour rencontrer les riverains en vue d'aborder cette thématique.

Côté chaussée d'Argenteau

Monsieur NIVELLES précise qu'il était prévu le long de la rampe d'accès à Trilogiport un merlon de 4 mètres de haut destiné à cacher les camions. Il a ensuite été décidé, en étroite concertation avec quelques riverains, de réaliser un merlon en gabions de 2 mètres de haut le long de la chaussée d'Argenteau qui assurera l'efficacité acoustique.

5f. Trilogiport - Organisation d'une compétition cycliste paralympique

Monsieur BERTRAND informe le Comité d'accompagnement de l'organisation d'une course cycliste paralympique sur une partie du site portuaire de Liège Trilogiport le samedi 27 juin prochain en journée. Cet événement devrait accueillir une centaine de personnes.

5g. Journée « L'Europe près de chez vous » - 10 mai 2015

Monsieur BERTRAND précise également qu'à l'occasion de la journée portes ouvertes « L'Europe près de chez vous » le 10 mai dernier, le Port autonome de Liège a accueilli plus de 200 visiteurs. Une belle journée printanière et un panel incroyable de visiteurs différents : représentants politiques, demandeurs d'emploi, retraités, riverains, familles, professionnels du secteur logistique, membres du personnel du Port autonome de Liège ont fait de cette journée un grand succès.

Basse-Meuse Développement, le Forem, le SPW – DPVNI se sont associés au Port autonome de Liège en vue de vous présenter les diverses opportunités de formation et d'emploi qui seront recherchées par les employeurs de Liège Trilogiport.

Prochaine réunion du Comité d'accompagnement

La date de la prochaine réunion du Comité d'accompagnement a été fixée au **mardi 15 septembre, 18H00.**

La réunion se termine vers 19H30.

Annexes :

Annexe 1 : Présentation DGO 2 – Etat d'avancement Liège Trilogiport

Annexe 2 : Schéma logistique Trilogiport